



CTSD du 08 février 2019



Voici les situations proposées lors du Comité Technique du 08 février 2019 qui seront soumises au vote du CDEN du 12 février.

14 ouvertures ou moyens provisoires et 1 ouverture à suivre	15 fermetures - 2 fermetures « à suivre » (classes fermées, collègues en mesure de carte scolaire)
<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS Bourg Les Dîmes, 5^{ème} classe (moyen provisoire déjà existant en 2018-2019)</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES EEA Villard les les Dombes 13^{ème} classe (à suivre)</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES EN REP ET REP+ St Rambert, 14^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ZS Bourg Les Lilas, 7^{ème} classe</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES Vieu d'Izenave, 4^{ème} classe St Just, 4^{ème} classe (avec augmentation de la décharge) St Genis Pouilly la Diamanterie, 6^{ème} classe Bourg en Bresse Lazare Carnot 6^{ème} classe St Genis Pouilly Prengin, 9^{ème} classe Crottet, 7^{ème} classe (moyen provisoire déjà existant en 2018-2019) St Jean de Thurigneux, 4^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020) St Martin le Chatel, 4^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020) Parcieux, 5^{ème} classe (moyen provisoire pour 2019-2020) Sainte Julie, 6^{ème} classe (moyen provisoire pour 2019-2020) Miribel Centre, 15^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020)</p>	<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES St Etienne du Bois, 5^{ème} classe Thoiry Gentiane, 17^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES REP ET REP+</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ZS Culoz Milvendre 10^{ème} (en réflexion)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES St Rémy 4^{ème} classe Brénod 3^{ème} classe Pont de Vaux, 6^{ème} classe (à suivre) Béard Géovreissiat 4^{ème} classe Brion 4^{ème} classe Matafelon Granges 4^{ème} classe Seyssel 5^{ème} classe Bagé Dommartin, 5^{ème} classe Pont de Veyle, 6^{ème} classe Ste Euphémie, 7^{ème} classe Marboz, 8^{ème} classe Izernore, 11^{ème} classe Replonges, 12^{ème} classe Attignat, 13^{ème} classe (à suivre)</p>

ECOLES PRIMAIRES REP-REP+ * ECOLES PRIMAIRES ZS ECOLES EN RPI Brénaz-Virieu le Petit, 3 ^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020)	ECOLES PRIMAIRES REP-REP+ * ECOLES PRIMAIRES ZS EN RPI
---	--

* Pour les CP et CE1 dédoublés, nous contacter car les mesures sont adaptées à chaque école en fonction des effectifs et des locaux disponibles : il n'est pas systématiquement opéré à des créations de classe à 12 élèves, contrairement aux annonces ministérielles largement médiatisées.

Postes hors la classe permanente

- **remplacement** : Transformation de 6 TRZIL en TRZR brigade (1 poste à la Côtière, 1 poste à Bourg III, 2 postes sur Belley, 2 postes pour Ambérieu)
- **RASED** : Création d'un poste de maître E à l'école Alice à Prévessin Moëns.
- **ULIS école** : Création d'un poste ULIS à Péronnas (mais résistance de la municipalité selon l'IA).
- **UPE2A : créations** d'un poste UPE2A à St Exupéry à Bourg en Bresse, à Oyonnax (à titre pro) et + 0.25 UPE2A à Miribel Henri Deschamps, **suppressions** d'un ½ poste UPE2A à l'école Marius Pinard à Bellegarde et d'un ½ poste UPE2A à Culoz Milvendre.
- **ER** : création d'un poste d'enseignant référent (secteur à définir)
- **PDMQDC** : suppression de 15.5 postes de PDMQDC (Neuville-sur-Ain, Saint Denis-en-Bugey, Bellegarde Arlod, Montagniers, Marius-Pinard et Bois des Pesses, Relevant, Belley Jean Ferrat, Miribel Henri Deschamps, Montluel St Exépury, St Maurice de Beynost, Nantua Jean-Louis Aubert, Bourg-en-Bresse Daudet, Louis Parant, Les Dimes et les Arbelles). **Concernant les 4 postes de PDMQDC restants sur Bourg-en-Bresse, leur implantation et leur mission restent à définir ("projet de territoire à construire pour les 8 écoles de la ville")**. Il reste 9 postes de PDMQDC sur l'ensemble du département.

« **inclusion et climat scolaire** » (nouveau 2019) : créations de 4 postes (circonscription de Bellegarde, de Belley, de la Côtière et d'Oyonnax). Ces postes sont une découverte pour nous, à la fois sur leur mission et sur les conditions de nomination des personnels sur ces postes.